

PROCES VERBAL **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2021** **19h00.**

*Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 11
Pouvoirs : 2
Votants : 13
Absents : 4*

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 06 juillet 2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 24 juin 2021.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Hennon, Le Mazurier, Coulon-Garcia, Lemoine, De Meulenaere, Fasseler, Géralt, Grand, Guilloteau, Mayerowitz, Dujardin.

Absents excusés : Mesdames Bouillé qui a donné pouvoir à Monsieur De Meulenaere, Madame Teulade, Monsieur Michel qui a donné pouvoir à Monsieur Fasseler, Monsieur Merle.

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Martine Le Mazurier est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 Mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour : Demande de subvention au titre du FER 2021 pour la réalisation d'un Skate Park.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 0025-2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FER 2021

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet la réalisation d'un skate Park a Villegagnon pour un montant de travaux estimé à 77 000 € HT et un montant d'honoraires de 5 000€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré a l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme de travaux présenté par Prely Ingenierie (Maître d'œuvre) et son échéancier.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2021,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques

POINT SUR LE CONTRAT RUAL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réhabilitation d'une maison d'habitation rue de la Fontaine à l'Ange et le projet d'agrandissement et de mise aux normes PMR de la mairie.

Ce projet demande à être affiné cependant le dossier d'avant-projet sommaire sera prochainement présenté à la Région Ile de France et au Département de Seine et Marne afin de monter un dossier de demande de

subvention au titre des contrats ruraux. La subvention sollicitée représente 70% d'un plafond de travaux de 370 000€ HT.

POINT SUR LE COMMISSIONS ET AVANCEES DES TRAVAUX

<u>URBANISME</u>	35 dossiers étudiés depuis le début de l'année. L'an dernier à la même époque 17 demandes.
<u>VIDEOPROTECTION</u>	Quelques élus rencontreront prochainement l'adjudant de gendarmerie chargé de l'étude du dossier afin d'affiner les priorités. Parallèlement des devis seront sollicités afin de connaître plus finement le reste à charge financier de la commune après subventions.
<u>LIAISON DOUCE</u>	Le chemin reliant Bannost à Villegagnon va être aménagé par la FDC77 en partenariat avec l'école dans le cadre d'un projet pédagogique. Le dossier de demande de subvention a été déposé le 30 juin.
<u>JARDIN EGLISE</u>	Le projet d'aménagement du jardin derrière l'église de Bannost a été retenu par la Communauté de Communes du provinois. L'aménagement sera réalisé par Initiative 77 dans le 4 ^{ème} trimestre 2021.
<u>SECURITE ROUTIERE</u>	<ul style="list-style-type: none">- Un radar Pédagogique a été commandé et sera installée pour la rentrée à l'entrée de Villegagnon en venant de Bannost.- Un ralentisseur de vitesse est à l'étude à Villegagnon.
<u>ECOLE</u>	La classe de Villegagnon sera installée pour la rentrée de septembre dans un bâtiment modulaire à Bannost. Ce dernier sera livré en juillet 2021.
<u>ILLUMINATIONS DE NOEL</u>	Des décorations supplémentaires ont été achetées. Les prises permettant leur installation seront posées très prochainement.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

- La communauté de communes du Provinois reprend la gestion de la Piscine de Provins. Des tarifs plus attractifs seront proposés. La piscine sera fermée en septembre pour être rénovée.

Plus de questions n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
DE MEULENAERE Alexandre		GERAULT Gérard	
FASSELER Philippe		GRAND François	
COULON- GARCIA Leslie		GUILLOTEAU Christophe	
HENNON Brigitte		LEMOINE Vanessa	
LE MAZURIER Martine		MAYEROWITZ Patrick	
BOUILLÉ Blandine	<i>Abste excusée</i>	MERLE Philippe	<i>Abst excusé</i>
DUJARDIN Sylvain		MICHEL Patriek	<i>Abst excusé</i>
TEULADE Carine	<i>Abste excusée</i>		